

#SoyezLaVoixQuiPorte !

Associations, vous avez à cœur de défendre les droits des usagers de la santé ?

OUI

Vous souhaitez vous impliquer pour les usagers (patients, entourages) et agir dans les établissements et instances de démocratie en santé ?

OUI

Vous êtes une association engagée pour la défense des usagers et l'amélioration de leur accompagnement ?

OUI

Savez-vous qu'il existe un agrément pour vous permettre de représenter les usagers de la santé ?

Alors, contribuez à améliorer le système de santé en demandant l'agrément !

Pour que vos membres deviennent officiellement des "représentants des usagers" et puissent porter leur voix dans les établissements de santé, votre association doit avoir l'agrément.

N'attendez plus, faites la démarche !

